

iBoites SARL Conditions Générales de Vente

I. Informations générales

1. La société iBoites vend des boites de vitesses reconditionnées en échange standard, et autres pièces détachées comme volant bi-masse, embrayage et autres.

Par « reconditionnée », nous entendons une boite de vitesses refaite à neuf (dans laquelle toutes les pièces usées et endommagées ont été remplacées).

Par « échange standard », nous entendons le remplacement d'une boite de vitesses endommagée par une boite de vitesses reconditionnée avec les mêmes caractéristiques, avec le retour de la vieille matière obligatoire.

2. En passant toute commande auprès de nos services, le Client confirme qu'il a lu et pris connaissance des CGV et qu'il les accepte sans réserve. Si le Client n'accepte pas une ou plusieurs Conditions, nous le prions de ne pas passer de commande.
3. Les CGV s'appliquent à toutes les ventes réalisées entre la société iBoites et toute personne morale ou physique.
4. La société iBoites se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les conditions valables pour la transaction sont toujours les conditions en vigueur à la date de la commande.
5. Toute marchandise livrée reste la propriété de la société iBoites jusqu'au moment de règlement du prix par le Client. En cas d'absence de paiement, la société iBoites se réserve le droit de demander au Client de retourner la boite de vitesses livrée à ses frais.
6. La boîte de vitesses doit être installée par un spécialiste qualifié. L'entretien, y compris les changements d'huile et de filtre, doit être effectué conformément aux recommandations du fabricant.
7. iBoites vend des boites de vitesses qu'elle tient en stock ou répare les boites de vitesses de clients sur commande.
8. Les boites de vitesses vendues par iBoites sont livrées fermées et sans huile.

Commande

1. Chaque vente sera obligatoirement accompagnée d'une facture. En passant commande, le Client autorise la société iBoites à émettre une facture sans sa signature.
2. En passant la commande, le Client est obligé de communiquer à iBoites ses vraies coordonnées : nom, prénom, nom de la société, adresse de facturation et adresse de livraison (si elles sont différentes), numéro de SIRET ou TVA intracommunautaire, numéro de téléphone et adresse mail.
3. En cas de coordonnées fausses, la société iBoites se réserve le droit de renoncer à réaliser la commande. Le Client qui a donné les fausses coordonnées ne pourra pas réclamer d'indemnités à ce titre.
4. Le client dispose d'un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise pour vérifier sa conformité à la commande. Passé ce délai, il ne pourra plus formuler de réclamation concernant la non-conformité d'une marchandise livrée et cette réclamation seront automatiquement rejetée. Il est de la responsabilité du Client de maintenir la marchandise en bon état et de signaler les marchandises non conformes dans les 8 jours suivant la livraison.
5. Conformément à l'article L. 121-21-3 al. 2 du Code de la consommation, le Client a le droit de se rétracter dans un délai de quatorze jours sans donner de motif et sans encourir de pénalités, à l'exception des frais d'envoi et de retour du bien. Le client est responsable du transport retour de la marchandise et de toute réclamation relative à des dommages survenus pendant ce transport.

Prix

1. Les prix des produits affichés sur le site sont exprimés en euros toutes taxes comprises, hors participation aux frais de livraisons ou consignes.
2. iBoites se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et en avertir le client en cas de dossiers en cours.
3. Les produits seront facturés sur base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Conditions de paiement

1. Le Client, en signant la facture à réception de la marchandise, accepte les modalités de paiement et la date limite de règlement précisées sur la facture. Tout changement des conditions de paiement exige un accord écrit de iBoites.
2. La date limite de règlement indiquée sur la facture est considérée comme infranchissable.
3. Pour tout autre délai de règlement, un accord écrit au préalable (par ex. par mail) entre les deux parties est nécessaire.
4. iBoites accepte les modalités de paiements suivants :
 - virement bancaire avant la livraison,
 - paiement par carte en ligne,
 - paiement en espèces à la livraison,
 - virement bancaire après la livraison avec un délai limite de paiement précisé sur la facture – cette option ne concerne que les sociétés figurant dans les bases des organismes de recouvrement (p. ex. Coface / Hermes) comme une société fiable et solvable,
 - dans les cas exceptionnels, chèque bancaire quand les autres modalités de paiement ne peuvent s'appliquer.

Recouvrement

1. Les échéances impayées doivent être payées par virement bancaire dans les meilleurs délais. En cas de retard de paiement, la société iBoites enverra au Client une lettre de relance par mail.
2. iBoites se réserve le droit de confier le recouvrement des factures échues à une société de recouvrement externe, ceci sans en prévenir le Client.
3. iBoites se réserve le droit de réclamer au Client, à part la somme due, les intérêts de retard définis par la loi, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, les frais de procédure d'injonction de payer, d'huissier de justice et de toute procédure judiciaire.

Livraison

1. Le Client est obligé de communiquer à iBoites une adresse de livraison facilement accessible et précise.
2. La société iBoites n'est pas responsable pour un retard ou une non-livraison dû à une fausse adresse, transmise avec des fautes de frappe, pas assez précise ou introuvable dans le système GPS.
3. La société iBoites prévient le Client de la date et heure de livraison. Le Client est obligé d'être présent à l'adresse de livraison au moment fixé entre lui et iBoites. En cas d'absence du Client, la société iBoites se réserve le droit de partir sans l'attendre. Le Client doit être conscient du fait que dans une telle situation la boîte achetée ne pourra être livrée qu'avec un transport suivant.
4. Le délai de livraison ne peut pas être considéré comme un délai de rigueur. Le retard de livraison ne peut pas donner lieu à des indemnités d'aucune sorte.
5. La société iBoites n'est pas responsable pour les retards de livraison causés par des événements indépendants d'elle comme avaries, embouteillages, accidents, différents cas de force majeure survenus pendant le transport et autres.

6. Au moment de la livraison, le client est tenu de vérifier l'état de la marchandise en présence du transporteur. Le Client est tenu et de signaler tout dommage et d'émettre des réserves précises de la marchandise au transporteur au moment de la livraison. Tout dommage au contenu du colis ou de la palette doit être décrit en détail et signalé par écrit sur le document de transport. Ceci est nécessaire afin de préserver les droits pour d'éventuelles réclamations relatives aux dommages subis par les marchandises pendant le transport. L'utilisation de la mention générale "sous réserve de déballage" n'a aucune valeur juridique et n'est pas considérée comme efficace dans le cadre de la procédure d'opposition. Les défauts du produit doivent être signalés immédiatement à Iboites par écrit.
7. Une fois que le chauffeur a quitté le lieu de livraison, il n'est plus possible de faire des réclamations sur l'état des marchandises. Il est donc important que tout dommage soit soigneusement noté et signalé pendant que le transporteur est encore présent.
8. Le Client est obligé de signer la facture livrée avec la marchandise.
9. La société iBoites ne peut pas être responsable de retards dans la réalisation de la commande si celui-ci résulte du retard de livraison des pièces fournies par le fabricant.
10. Les délais de livraison indiqués par Iboites sont indicatifs et ne sont pas garantis. Les délais indiqués ne tiennent pas compte des travaux supplémentaires non prévus au départ, des retards potentiels ou imprévus dus au manque de pièces détachées, aux problèmes de transport ou à d'autres événements indépendants de la volonté du service. Le retard ou la non-livraison ne donne droit à aucune compensation ni à aucun dédommagement.

Retour de la vieille matière

1. Dans le cadre des ventes de boîtes de vitesses échange standard, le Client est obligé de retourner à iBoites la vieille matière, c'est-à-dire une boîte de vitesses usagée mais complètement assemblée, avec le carter intact.
2. La vieille matière doit avoir les mêmes caractéristiques techniques que la boîte achetée. Avant d'être expédiée, elle doit être bien vidangée de l'huile et correctement fixée sur une palette pour un transport retour. Le client est responsable de toute contamination résultant du non-respect de cette procédure.
3. Le retour doit être fait sous 30 jours suivant la date de livraison de la boîte achetée, sauf autres délais convenus entre les Parties.
4. iBoites s'engage à récupérer l'ancienne boîte de vitesses. La confirmation écrite du Client (par e-mail) est nécessaire pour la reprise de l'ancienne boîte par iBoites.
5. A défaut de restitution de l'ancienne boîte de vitesses à iBoites dans un délai de 30 jours, une consigne de 800 € HT sera facturée par Iboites. iBoites émettra une facture en bonne et due forme.
6. En cas de non-restitution de l'ancienne boîte ou de non-paiement de la consigne, la Garantie de 12 mois cesse de s'appliquer.

Garantie

1. La Garantie s'applique aux boîtes de vitesses remises à neuf par Iboites qui ont subi le processus de remplacement de tous les composants usés et endommagés.
2. La Garantie offerte par iBoites couvre le territoire de la France métropolitaine. L'acceptation et la réception de la marchandise par le client vaut acceptation des conditions générales de vente proposées par iBoites.
3. La boîte de vitesses est Garantie pour une période de 12 mois (douze mois), couvrant uniquement la pièce, à l'exclusion de la main d'œuvre et des frais de montage et de démontage, et à l'exclusion des frais de transport aller-retour. La Garantie prend effet à compter de la date d'expédition, le bon de transport faisant foi.

4. Le Client sera informé de la durée de Garantie. En acquérant la marchandise, le Client accepte la durée de la Garantie.
5. Pendant la durée de la Garantie, Iboites s'engage à réparer, remplacer (ou rembourser en cas de force majeure) dans un délai laissé à son appréciation, toute pièce présentant un réel défaut de fabrication.
6. Seule la boîte de vitesses indiquée sur la facture est couverte par la Garantie. Les accessoires supplémentaires (embrayage, autres) fournis au client sont couverts par la Garantie du fabricant (Luk, Valeo, autres).
7. Si les parties sont des spécialistes dans un domaine automobile, il est présumé que les compétences de l'acheteur sont suffisantes pour déceler les défauts de la marchandise.
8. La boîte doit être montée par un professionnel, une facture de montage en étant une preuve pour que la Garantie soit valable.
9. La Garantie ne s'applique qu'à la personne ou société au nom de laquelle la facture est émise.
10. La facture signée et payée par le Client à la réception de la marchandise est obligatoire pour que la Garantie soit en vigueur.
11. Si le Client a des retards de paiement, la Garantie est suspendue jusqu'au moment où le client règle toutes les factures échues.
12. Pendant la période de Garantie, iBoites ne participe pas aux frais, n'accepte aucune obligation et n'assume aucune responsabilité pour les coûts liés notamment aux:
 - ingrédients comme huile ou autres liquides,
 - dépannage et remorquage,
 - location d'un véhicule de remplacement,
 - livraison ou la récupération des véhicules,
 - frais de transport, de rapatriement des occupants du véhicule ainsi que leur hébergement,
 - l'indemnisation en cas d'immobilisation du véhicule,
 - accident, vol, perte ou tous autres frais généraux résultant de l'indisponibilité du véhicule et des biens,
 - autres.
13. Iboites n'accepte aucune responsabilité pour les coûts associés au démontage ou au remontage des pièces. Tous les frais de main-d'œuvre et autres pièces ne sont pas remboursés, sauf si iBoites accepte par écrit de prendre en charge les frais de démontage/remontage de la boîte de vitesses. Ces frais sont facturés sur la base d'un forfait de 35 euros (net) par heure, conformément aux heures de travail spécifiées par le constructeur du véhicule. Le site ATELIO sert de référence pour le calcul du temps de la main-d'œuvre.
14. Dans le cas des boîtes de vitesses automatiques, il est nécessaire de remplacer le refroidisseur d'huile par une nouvelle unité comme condition de validité de la Garantie.
15. La Garantie est annulée et Iboites est déchargé de sa responsabilité en matière de Garantie dans les cas suivants :
 - facture non honorée,
 - vieille matière non rendue à la société iBoites,
 - installation de la boîte de vitesses non conforme aux recommandations du constructeur du véhicule,
 - utilisation d'accessoires autres que ceux recommandés par le constructeur,
 - entretien de la boîte non conforme aux normes du constructeur,
 - manque ou quantité insuffisante de lubrifiants, une lubrification ou un type de graisse incorrects,
 - utilisation d'un type de carburant erroné ou inapproprié,
 - mauvaise utilisation, l'utilisation anormale ou abusive des pièces ou du véhicule, transformations tuning, utilisation dans le cadre de toutes compétition automobile rallye, courses automobiles, tests de vitesse, piste, tout-terrain,
 - négligence, choc, accident, remorquage,
 - état défectueux des composants reliés à la boîte de vitesses ou des pièces périphériques comme volant bi-masse, volant moteur, embrayage, butée etc.,
 - tout démontage, modification, altération, réparation totale ou partielle ou tentative de réparation effectué par une société autre que iBoites ou sans l'accord écrit d'Iboites.

16. Iboites n'assume aucune obligation ou responsabilité en vertu des termes de la Garantie pour les dépenses encourues par un tiers pendant la période de Garantie, à moins qu'un accord écrit ait été obtenu de Iboites.
17. Iboites n'acceptera aucune responsabilité en matière de Garantie et ne sera tenu à aucune obligation si, après inspection, il s'avère que les biens n'ont pas été montés et entretenus conformément aux recommandations du fabricant et aux instructions figurant en annexe.
18. L'extension de Garantie de 6 mois, en cas de réclamation, ouvre le droit au remboursement des frais de main-d'œuvre de démontage et de remontage de la boîte de vitesses. Ces frais sont calculés sur la base d'un forfait de 35 € (net) par heure de travail, déterminé en fonction du temps de travail recommandé par le constructeur pour le modèle de véhicule spécifique. Les données indiquées sur le site ATELIO servent de référence. Les autres conditions générales de vente et de Garantie restent inchangées.
19. En aucun cas, le remboursement ne dépassera la valeur de la pièce vendue. Le Client en est informé au préalable et, en acceptant les présentes conditions, il accepte cette limitation et renonce à réclamer d'éventuels montants supplémentaires.
20. Les interventions effectuées pendant la période de Garantie ne donnent pas lieu à une prolongation de la période de Garantie ou à sa suspension, même si le véhicule reste immobilisé pendant une période prolongée. En cas de recours à la Garantie, il sera nécessaire de présenter un document officiel confirmant le relevé du compteur kilométrique au moment de l'installation de la pièce.
21. Sont exclus de la Garantie toutes les fuites de joints, le Client doit remplacer tous les joints par des neufs avant d'installer la pièce, eau, huile, système d'admission ou d'échappement, tous les tuyaux, conduites ou collecteurs.
22. En cas de réparation d'une boîte de vitesses du Client, la Garantie ne couvre que les pièces expressément mentionnées comme ayant été remplacées. Tout autre élément de la boîte de vitesses n'est pas couvert par la Garantie.
23. Si une offre pour une pièce est rejetée, cette pièce sera retournée au client sans remontage et sera traitée comme une pièce de rechange. Iboites n'assume aucune responsabilité pour le remontage dans le cas de pièces ayant des défauts d'origine.

Entretien obligatoire du véhicule

1. La Garantie ne dispense pas le client de l'obligation d'effectuer les travaux d'entretien normaux, tels que les vidanges ou les réglages. Le non-respect de cette clause entraîne l'annulation de la Garantie.
2. Les frais d'entretien sont à la charge du client, y compris les produits et pièces de rechange nécessaires à l'entretien pendant la période de Garantie, tels que le liquide de refroidissement, l'huile, etc. ainsi que tous les frais liés à l'utilisation de la pièce.
3. Il est de la responsabilité du Client d'informer iBoites si la consommation d'huile dépasse les normes, même si le Client utilise des lubrifiants recommandés par le fabricant. Lors de la découverte d'un défaut, il est de la responsabilité du Client d'en informer immédiatement iBoites.
4. Afin d'en assurer la protection, la vidange est obligatoire tous les 40 000 kilomètres pour les boîtes de vitesses manuelles, la vidange et le changement de filtre tous les 60 000 km pour les boîtes de vitesses automatiques fournies par iBoites.
5. Iboites ne sera pas tenu responsable et n'acceptera aucune demande de Garantie si les défauts de la pièce résultent d'un entretien inadéquat (par exemple, le non-respect des recommandations du fabricant en matière de vidange d'huile) ou de l'utilisation d'accessoires ou de composants défectueux tels que les radiateurs, les filtres à huile, les refroidisseurs d'huile, les capteurs, les joints, tout système d'alimentation et l'alimentation elle-même, les tuyaux, les boulons, les accouplements, les essieux, etc. Cette responsabilité exclut aussi généralement tout ce qui est directement ou indirectement lié à la pièce et qui peut l'endommager.

Service après-vente

1. En cas de soucis rencontrés avec des produits acquis auprès de iBoites, les défauts éventuels doivent être signalés immédiatement à Iboites par téléphone et confirmés par écrit par le Client dès qu'ils sont constatés.
2. Pour que le dossier SAV soit ouvert, le Client doit nous décrire :
 - quand est-ce que le souci avec la boîte de vitesses est apparu pour la première fois ?
 - quels en sont les symptômes (photos, vidéos, enregistrements qui nous faciliteront l'expertise) ?
1. Le Client est obligé de présenter à iBoites une facture d'achat et une facture de montage de la boîte de vitesses effectué par un garagiste professionnel.
2. Le Client remettra à iBoites la pièce concernée pour expertise.
3. Les frais d'envoi de la boîte de vitesses chez iBoites sont à la charge du Client.
4. L'expertise de la boîte a lieu dans les ateliers de iBoites ou dans un atelier défini avec le Client et en présence des experts désignés par les Parties.
5. Le délai d'examen du litige sera fixé avec le Client.
6. iBoites informera le Client du résultat de l'expertise.
7. Si la réclamation est justifiée, le Client en sera informé. La boîte de vitesses sera réparée et livrée au Client dans les meilleurs délais.
8. Dans le cas d'une réclamation injustifiée, iBoites présentera au Client un devis de réparation ou une étude de participation forfaitaire. Selon la décision du Client, iBoites réparera et lui livrera la boîte de vitesses ou la lui rendra sans la réparer.
9. Le Client ne pourra pas réclamer des pièces enlevées d'une boîte de vitesses faisant l'objet d'une demande de Garantie.

Litige- Médiation de la Consommation

1. En cas de litige entre le Client et iBoites, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Le Client adressera une réclamation écrite auprès de iBoites.
2. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de iBoites dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun
33000 Bordeaux

3. Tous les litiges seront réglés par le tribunal de commerce de Lyon.

Protection des données personnelles

iBoites traite les données personnelles conformément aux exigences du RGPD. Le Client a le droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations collectées. iBoites veille à sécurité des systèmes d'information et assure la confidentialité des données. La durée de conservation des données est limitée.

Nomenclature

iBoites : société iBoites dont le siège social se trouve au 130 Avenue de l'Industrie 69140 Rillieux-la-Pape, France

Client : chaque personne physique et morale qui contacte la société iBoites, lui demande des renseignements, un devis, et lui achète une marchandise

Marchandise, pièce : boîte de vitesse reconditionnée par iBoites ou autres pièces détachées faisant partie de l'offre de iBoites

Vieille matière : boîte de vitesses usagée, à retourner à iBoites

Offre : proposition d'achat adressée à un Client, contenant les informations comme : description de la marchandise, prix, modalités de paiement, délai et conditions de livraison, conditions de Garantie et autres.

Parties : la société iBoites et le Client

CGV : Conditions Générales de Vente